



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Luxembourg, le 26 février 2018

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP3568-02/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 3568 du 18 janvier 2018 de Monsieur le Député Max Hahn et Monsieur le Député Claude Lamberty

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Pour le Ministre de l'Économie,

Tom Theves
Premier Conseiller de gouvernement

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de Monsieur Étienne Schneider, Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Économie, question parlementaire N°3568 du 18 janvier 2018 de Monsieur le Député Max Hahn et Monsieur le Député Claude Lamberty

Dans le contexte de la société numérique et conformément aux termes de la stratégie ultra-haut débit du Gouvernement, POST Luxembourg a investi plusieurs centaines de millions d'euros dans le déploiement du réseau à fibre optique au courant des dernières années. Fin 2015, une couverture du réseau à fibre optique de 50% des ménages a été atteinte. En 2016 et 2017, le déploiement de la fibre optique a été accéléré pour atteindre une couverture de 61,8% des ménages début 2018. D'après les enquêtes réalisées par la Commission européenne¹, le Luxembourg possède l'une des meilleures infrastructures de communications électroniques au monde. Cet univers interconnecté repose sur des réseaux hautement performants accessibles à toute heure.

En ce qui concerne la stratégie future, le Conseil d'administration de POST a arrêté fin 2016 un plan de déploiement de la fibre qui se veut plus ciblé pour l'avenir et qui en substance table sur des économies d'échelle par le biais d'une plus grande coordination avec les autres fournisseurs d'infrastructures réseau. Dans un souci d'efficacité, le déploiement se fera avant tout en fonction des opportunités qui se présentent pour mutualiser les coûts de génie civil qui représentent plus des deux tiers des coûts d'accès aux réseaux.

POST Luxembourg développe en permanence son réseau mobile à haut débit, son offre de produits ainsi que le nombre de ses sites d'antennes. L'évolution de la 4G vers la 5G constitue la prochaine étape majeure dans le développement de la téléphonie mobile et de l'Internet des objets connectés.

A l'heure actuelle, la technologie 4G+ (LTE Advanced) permet déjà de disposer des bandes passantes de plus de 300 Mbit/s pour l'internet mobile.

La technologie 5G, qui permet le transfert de données à un débit de plus de 1 Gbit/s, permettra de fournir des services de communications encore mieux adaptés à la transformation digitale, et joue un rôle majeur dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'étude stratégique de troisième révolution industrielle pour le Luxembourg.

Les évolutions de la 5G sont activement suivies et par POST Luxembourg qui se prépare à son introduction au Luxembourg pour rester à la pointe de la technologie. A ce titre, des « field trial » sont prévus courant 2018, et dans ce contexte une coordination étroite est en cours entre les différents acteurs et les autorités en vue de la mise à disposition du spectre.

En Europe, la Commission Européenne coordonne l'introduction de la 5G via son plan stratégique « 5G for Europe Action Plan », qui inclut notamment un calendrier d'orientation aux différents acteurs.

Dans un souci d'offrir aux clients des services innovants reposant sur un réseau performant et des technologies innovantes, POST prévoit l'introduction progressive de la 5G à partir de 2020 dans les zones urbaines où le trafic est particulièrement dense. Dans les années suivantes, la 5G sera ensuite progressivement étendue, tout ceci sous réserve que les obstacles à un développement rapide de la 5G soient adressés.

¹ Broadband Coverage in Europe 2016 : mapping progress towards the coverage objectives of the Digital Agenda